

LE 17 OCTOBRE 1961 : UN MASSACRE ORGANISÉ

■ ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 5 OCTOBRE 1961

Dans le but de mettre un terme sans délai aux agissements criminels des terroristes, des mesures nouvelles viennent d'être décidées par la préfecture de police. En vue d'en faciliter l'exécution, il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement de 20h30 à 5h30 du matin.

Ceux qui, par leur travail, seraient dans la nécessité de circuler pendant ces heures, pourront demander au secteur d'assistance technique de leur quartier ou de leur circonscription une attestation qui leur sera accordée après justification de leur requête.

D'autre part, il a été constaté que les attentats sont la plupart du temps le fait de groupes de trois ou quatre hommes. En conséquence, il est très vivement recommandé aux Français musulmans de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police.

Enfin, le préfet de police a décidé que les débits de boissons tenus et fréquentés par les Français musulmans d'Algérie doivent fermer chaque jour à 19 heures.

■ AVANT LE 17 OCTOBRE

— Mars 1958 : Maurice Papon prend ses fonctions de préfet de police de Paris.

— Août-octobre 1961 : 11 policiers ont été victimes d'attentats de la part du FLN à Paris et en région parisienne.

— 5 octobre 1961 : le préfet de police de Paris décide de limiter la circulation des musulmans entre 21h30 et 5h30, dans les rues de la capitale et des départements limitrophes. Il met en garde les musulmans français contre d'éventuels regroupements.

— En réaction à cette décision, les dirigeants du FLN adoptent le 10 octobre l'idée de manifestations à Paris. Communiquée le 16 octobre aux chefs de cellule concernés, la consigne est transmise le même jour aux « Français musulmans » de la région parisienne : converger, à partir des grands boulevards, vers la place de l'Opéra ; manifester pacifiquement. C'est la première fois qu'est organisée une manifestation d'Algériens dans la capitale (les autres ayant été organisées par des associations métropolitaines).

■ LA JOURNÉE DU 17 OCTOBRE

— Le 17 octobre à midi, des manifestants qui se sont trompés d'heure sont appréhendés par la police, qui découvre ainsi le projet. Rapidement, des ordres viennent de la préfecture de police aux principaux commissariats, demandant de quadriller les secteurs à risque.

— Le 17 octobre à 20h, la manifestation débute ; 2 000 manifestants marchent pacifiquement sur les grands boulevards ; en tête, des jeunes femmes poussent des you-you. A leur arrivée à l'Opéra, un service d'ordre limité les attend ; le cortège reprend le chemin inverse ; il n'y a pas de cri hostile.

— Le 17 octobre à 21h40, le cortège s'avance sur les grands boulevards, arrivant près du carrefour Richelieu-Drouot ; il est suivi par les cars de police.

— Le 17 octobre à 21h50, un coup de feu claque, suivi par d'autres. Sept personnes tombent au milieu des manifestants, créant la panique. Les policiers, appuyés par deux détachements de CRS, chargent. Dans les rues adjacentes, les policiers continuent la traque des manifestants en pleine dispersion ; les CRS rassemblent un groupe de manifestants devant le cinéma Le Rex. Les témoignages recueillis font tous état de brutalités.

— Dans la soirée, la répression frappe aussi au Pont de Neuilly, à Courbevoie, au pont Saint-Michel...

■ APRÈS LE 17 OCTOBRE

La soirée s'achève ; 11 538 Algériens ont été interpellés en l'espace de quatre heures. Les jeudi et vendredi 16 et 17 juillet 1942, 12 884 juifs étrangers avaient été arrêtés dans Paris et rassemblés au Vélodrome d'Hiver. En 1961, 2 000 Algériens ont été transférés au stade Pierre de Coubertin, 7 000 au Palais des Sports.

Le 18 octobre, d'autres tentatives de manifestations sont réprimées, les policiers et les CRS tirent, des hommes tombent. 1 500 personnes sont arrêtées et rejoignent les centres de tri. Les arrestations se multiplient à la périphérie : Nanterre (2 morts, 6 blessés selon les chiffres officiels), Courbevoie, Colombes.

Le 19 octobre, une dernière rafle est justifiée par la préfecture à partir d'une hypothétique menace « d'opération commando ». 421 personnes sont arrêtés, en banlieue et dans les bidonvilles. D'après les témoignages connus, les tabassages sont systématiques. Entre le 17 et le 19, 14 094 personnes sont internées.

Le 20 octobre, 1 000 femmes et 550 enfants sont arrêtés et rassemblés dans des gymnases, des centres sociaux, des foyers d'accueils réquisitionnés.

Entre le 18 et le 20 octobre, 1 500 « meneurs » sont expulsées vers l'Algérie.

Le bilan officiel est de 2 morts. Mais des cadavres d'Algériens sont charriés par la Seine, les mains liées dans le dos, les jambes ficelées, la plupart portant des traces de coups. Début novembre, 40 corps sont enregistrés à l'Institut médico-légal. Le ministère de l'Intérieur admet alors qu'il y a eu 6 morts dans les manifestations. 60 informations judiciaires sont ouvertes, mais le pouvoir utilisera cette justice en cours pour refuser l'enquête parlementaire demandée par Gaston Defferre. Aujourd'hui, toutes plaintes rassemblées, le FLN estime le bilan à 200 morts et 400 disparus.

■ LE RÔLE DE MAURICE PAPON DANS LA RÉPRESSION DE LA MANIFESTATION DU 17 OCTOBRE

Les archives relatives au 17 octobre 1961 du ministère de l'Intérieur et de la préfecture de police ne sont pas ouvertes aux chercheurs. Le délai de communication habituel (30 ans), selon la loi de 1979 sur le délai légal avant communication, ne court qu'à partir du dépôt de l'archive, non de la date de sa production. Or, celles relatives au 17 octobre 1961 n'ont pas encore été déposées aux Archives nationales.

De plus, sur volonté de l'organisme dépositaire (en l'occurrence la préfecture de police de Paris), certains documents peuvent être classés « Secret défense » ou « Secret », et automatiquement le délai de communication passe à 80 ou 100 ans. Les dérogations aux chercheurs sont systématiquement refusées, comme le rappelait un courrier récent de Pierre Vidal-Naquet à Jean-Jacques Kirkyacharian.

Le premier argument sur le rôle de Maurice Papon dans ces événements, est qu'il a la responsabilité légale de l'utilisation des forces de police à des fins répressives, en tant que préfet de police de Paris à cette époque. Papon est « administrativement responsable ».

Le parallèle peut être fait entre les procédures administratives appliquées lors des événements, et celles utilisées pour l'arrestation, le déplacement des juifs de Bordeaux au centre d'internement de Drancy. Il y a là un « savoir-faire » et une expérience qui a été mise à profit dans des circonstances comparables : contrôle et internement d'une minorité sur le territoire métropolitain ; contrôle des points stratégiques ; arrestations massives en dehors de la manifestation ; tabassages systématiques dans les commissariats, les QG de fortune ; rassemblements dans des espaces vastes et clos (stades, etc.).

■ LES MANUELS SCOLAIRES

Dans les quelques pages consacrées à la décolonisation aucun ouvrage scolaire de troisième ne fait référence au 17 octobre. Quant aux programmes de terminale, seuls les éditeurs Belin et Nathan signalent les manifestations des 17 et 18 octobre. Il n'est nullement fait mention de la répression.

■ LES ARCHIVES

Nous sommes partis à la recherche des sources officielles (octobre 1997). Des deux administrations détentrices d'archives sur le 17 octobre 1961 (le ministère de l'Intérieur et la préfecture de Police de Paris), aucune n'a pu nous fournir le moindre inventaire, la moindre cote, le moindre numéro de liasse ou de document.

Au service des archives du ministère de l'Intérieur, rue Cambacérès dans le huitième arrondissement de Paris, il nous a été répondu qu'aucune archive n'existait sur cet événement. A la préfecture de Police, le chef du service des archives nous a signalé un dossier de presse (dont la consultation est toujours soumise à dérogation) mais est resté évasif sur la présence d'autres documents. A son départ de la préfecture, en 1967, Maurice Papon aurait emmené les archives... La précision de certains détails dans son livre *Les chevaux du pouvoir*, semble corroborer cette hypothèse. Pourtant, à moins d'une destruction systématique, il est anormal qu'un tel événement n'ait pas laissé de trace : rapports, bilans, fournitures, intendance, 35 ans après, alors que de jeunes historiens se pressent aux portes de cette nouvelle histoire à écrire, la mémoire n'est toujours pas revenue aux responsables de la mémoire de l'Etat.

LIVRES

« **Les ratonnades d'octobre : un meurtre collectif** », Michel Lévine, Ramsay, 1985

« **Le silence du fleuve** », Anne Tristan, Au nom de la mémoire, 1991

« **La bataille de Paris, 17 octobre 1961** », Jean-Luc Einaudi, Seuil, 1991

FILMS

« **Octobre à Paris** », réalisé par Panijel, production Comité Maurice Audin, mars 1963

« **Le silence du fleuve** », Mehdi Lallaoui et Agnès Denis, Mémoire vive production, 1991, 51 mn

« **Une journée portée disparue** », Philippe Brooks et Alain Hayling, Channel Four et Point du Jour, 1992, 52 mn